



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 12 juin 2017

Ordre du jour :

1. 7107 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la République du Cabo Verde relatif à la gestion concertée du flux migratoire et au développement solidaire, fait à Luxembourg, le 13 octobre 2015
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
2. Information par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur:
 - la Commission de partenariat avec le Nicaragua
 - le nouveau cadre de coopération avec le Salvador et le Vietnam
3. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 8 et du 15 mai 2017
4. Dossiers européens: liste des documents transmis entre le 3 et le 9 juin 2017
5. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer

Pour le point 1 de l'ordre du jour :
M. Jean-Paul Reiter, Mme Viviane Ecker, Direction de l'Immigration

Pour le point 2 de l'ordre du jour :
M. Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
Mme Martine Schommer, Directeur de la Coopération et de l'Action humanitaire

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler
M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

- 1. 7107 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la République du Cabo Verde relatif à la gestion concertée du flux migratoire et au développement solidaire, fait à Luxembourg, le 13 octobre 2015**
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat

Le Président de la commission, M. Marc Angel, est nommé rapporteur du projet de loi.

Présentation du projet de loi

L'accord relatif à la gestion concertée du flux migratoire et au développement solidaire avec la République du Cabo Verde a été signé le 13 octobre 2015. Le Cabo Verde avait déjà conclu un accord similaire avec la France et était demandeur pour faire de même avec le Luxembourg. Un des buts est de promouvoir une migration professionnelle circulaire pour des catégories de citoyens définis, dont p. ex. des étudiants. Certaines dispositions, dont le maintien du droit de séjour d'un étudiant pour l'acquisition d'une première expérience professionnelle, se trouvent aussi parmi les récentes modifications de la loi sur l'immigration. L'échange de jeunes professionnels âgés de 18 à 35 ans n'est pas seulement intéressant pour les ressortissants du Cabo Verde se rendant au Luxembourg, mais aussi vice versa. L'accord comprend par ailleurs l'obligation de réadmission des personnes en situation irrégulière.

L'accord doit être ratifié de part et d'autre par le Luxembourg et le Cabo Verde pour entrer en vigueur.

La remarque du Conseil d'Etat concernant la publication au Mémorial des modifications faites par échange de lettres entre les deux parties ne pose pas problème.

Discussion

Certaines dispositions définissent des contingents de personnes auxquelles ils peuvent s'appliquer par an. Un membre de la commission déplore que l'aspect du genre n'y soit pas inclus.

Le visa circulaire donne droit à des entrées multiples. Il n'est pas à confondre avec une autorisation de séjour. Les visas sont valables pour l'espace Schengen.

Un membre de la commission souhaite savoir si un accord sur la double nationalité existe entre le Luxembourg et le Cabo Verde. Le Président-rapporteur se renseignera sur cette question.

- 2. Information par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur:**
 - la Commission de partenariat avec le Nicaragua
 - le nouveau cadre de coopération avec le Salvador et le Vietnam

Nicaragua

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire s'est rendu le 9 mai 2017 à Managua pour participer à une réunion de la Commission du partenariat pour procéder aux discussions annuelles sur le programme indicatif de la coopération (PIC) et à un dialogue politique avec les responsables. Les principaux domaines du PIC sont la formation professionnelle, l'éducation, la santé et le tourisme. Un accent est également mis sur l'appui de la société civile et sur l'implication du secteur privé dans les projets. L'évaluation générale du PIC 2011-2017 a permis d'envisager la mise en place d'un nouveau PIC de trois ans, allant de 2018 à 2020. L'enveloppe financière se situera à 10 millions d'euros par an. A côté du financement bilatéral, une série de projets pourront profiter d'un financement multilatéral, ceci en premier lieu dans le secteur de la santé. Les autres domaines de l'actuel PIC seront maintenus, et dans le cadre la mise en œuvre de l'Agenda 2030, la lutte contre le changement climatique s'y ajoutera. Ceci est en ligne avec les priorités politiques du Nicaragua. Une coopération triangulaire avec des partenaires de la région est également envisagée.

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le Nicaragua est le pays le plus sûr parmi les trois pays de la région, le Salvador étant à la 3^e place des pays les moins sûrs du monde. La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption sont des éléments pris en compte pour l'exécution des programmes.

La lutte contre le changement climatique et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 seront considérées dans tous les nouveaux PIC conclus par le gouvernement luxembourgeois. Le projet du canal traversant le Nicaragua ne semble plus être d'actualité.

Le Nicaragua n'a pas signé les conclusions du COP-21 parce que les mesures ne lui semblent pas être suffisantes, ce qui distingue le Nicaragua p. ex. des Etats-Unis et de la Syrie qui n'ont pas signé les conclusions non plus, mais pour des raisons différentes.

El Salvador et le Vietnam

Une visite du Ministre au Salvador a eu lieu le 8 mai 2017. Comme le Vietnam, le Salvador compte désormais parmi les pays à revenu moyen, ce qui aura pour conséquence que les deux pays sortiront du cadre fixé pour les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise. Or, le Luxembourg ne s'y retirera pas, mais continuera un partenariat sous forme de « pays à projets » pour garantir la continuité des programmes entamés afin de permettre de les conclure en bonne et due forme pendant une phase transitoire et pour identifier de nouveaux projets. Les Commissions de partenariat seront transformées en Commissions de dialogue bilatéral ce qui permet une coopération avec tous les Ministères concernés. Les ONG pourront continuer leurs activités dans ces pays, mais le taux de cofinancement par l'Etat sera réduit.

Il ressort de la discussion que l'Espagne, l'Allemagne, la Suède et l'Union européenne restent actifs au Salvador. Le changement de classification de « pays partenaire » à « pays à projets » a été bien accueilli par le gouvernement du Salvador. Les discussions avec le Vietnam se feront ultérieurement. Le Luxembourg n'est pas actif dans les domaines des infrastructures et du transport au Salvador, ces volets étant inclus dans les programmes de l'Union européenne. La coopération sud-sud sera poursuivie par la mise à disposition d'un fonds à

programmes et par le biais d'une assistance technique de l'agence LuxDevelopment.

Myanmar

Le gouvernement luxembourgeois a identifié le Myanmar comme candidat potentiel de pays partenaire de la coopération luxembourgeoise. Un projet dans le domaine de la formation professionnelle y fonctionne à satisfaction, et un deuxième projet dans le domaine du développement rural est en train de se préparer. Une étude externe est en train de se faire pour détecter la plus-value d'une telle coopération. Cette étude sera présentée aux membres de la commission dès qu'elle sera finalisée, ce qui pourrait se faire au cours du mois de juillet.

Le Président de la commission félicite le Ministre pour sa prise de position sur le consensus européen de développement, déplorant que des fonds destinés à la coopération au développement risquent d'être utilisés à d'autres fins.

3. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 8 et du 15 mai 2017

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

4. Dossiers européens: liste des documents transmis entre le 3 et le 9 juin 2017

La commission adopte les deux listes des documents transmis entre le 27 mai au 2 juin 2017 d'une part, et entre les 3 et 9 juin 2017, de l'autre part.

M. Angel est nommé rapporteur pour le document JOIN(2017)21. Il propose d'inviter le Ministre de la Défense pour discuter sur le document de réflexion sur l'avenir de la défense européenne (COM(2017)315) respectivement sur le lancement du Fonds européen de la défense (COM(2017)295).

5. Divers

Le Président de la commission informe sur le calendrier des prochaines réunions. Il communique les dates suivantes qui ont été proposées pour des débats en séance plénière : le débat d'actualité sur le libre-échange autour du 27 juin, l'interpellation sur le « Brexit » le 4 juillet, et le débat sur l'avenir de l'Union européenne et de la zone euro le 12 juillet 2017. Ces dates doivent encore être confirmées par la Conférence des Présidents.

Luxembourg, le 12 juin 2017

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel